

Professeur Philippe MANIN



Né à Juvisy sur Orge, le 16 avril 1939.

- Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.
- Diplômé de la *John Hopkins University* (Bologna Centre).
- Docteur en droit (Prix de thèse de la Faculté de Droit de Paris) en 1966.
- Agrégé de Droit Public ; concours de 1968 ; rang : 1^{er}.
- Professeur successivement à l'Université de Rouen (1969-70), à l'Université de Paris-Sud (1971-1973) et à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (1974-2006).

IV

MELANGES EN L'HONNEUR DE PHILIPPE MANIN

Fonctions exercées à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

- Directeur de l'U.F.R. "Etudes Internationales et Européennes" (1992-1999).
- Directeur du Centre d'études et de recherche sur l'Union européenne (CERES) devenu le Centre de Recherche sur l'Union européenne (CRUE).
- Responsable du Diplôme d'études approfondies (D.E.A.) de droit communautaire et européen (devenu Master 2 Recherche de Droit européen).
- Responsable du Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) de droit du marché commun (devenu Master 2 Professionnel de Droit européen).

Titres et responsabilités divers

- Doyen Honoraire de la Faculté de Droit de l'Université de Paris-Sud.
- Expert auprès du service juridique de la Commission des Communautés européennes (1977-1990).
- Chef de la délégation française à la Conférence d'experts de la C.S.C.E. sur le règlement pacifique des différends (Athènes 20 mars - 30 avril 1984).
- Conseiller de la délégation de la C.E.E. à la Conférence diplomatique (O.N.U.) sur la codification du droit des traités entre Etats et organisations internationales et entre organisations internationales (Vienne, 1986).
- 1999 : membre du groupe de réflexion sur la réforme de l'Union européenne constitué auprès du Commissariat général du Plan, sous la présidence de M. Jean-Louis Quermonne.
- 1999-2000 : membre et coordinateur d'un groupe de réflexion sur la réforme des juridictions communautaires (SGCI et Ministère français des Affaires étrangères).
- *Visiting professor* à l'Université CORNELL (New York) : cours sur l'Union européenne, premier semestre 1997-1998.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- Le R.P.F. (Rassemblement du peuple français) et les problèmes européens*, Paris, Presses universitaires de France, 1966, 140 p.
- L'Organisation des Nations Unies et le maintien de la paix : le respect du consentement de l'Etat*, préface de S. Bastid, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, coll. Bibliothèque de droit international, Tome 60, 1971, 343 p.
- Société nationale et internationale*, Paris, Les Cours de droit, 1970-1971, 295 p.
- Le droit international de la production de pétrole*, Paris, Institut des hautes études internationales, 1970-1971, 51 p.
- Cours de droit financier et fiscal européen. Tome 1*, Paris, Les Cours de droit, 1971, 334 p.
- Cours de droit financier et fiscal européen. Tome 2*, Paris, Les Cours de droit, 1972, 137 p.
- Institutions*, Paris, Les Cours de droit, 1972-1973, 174 p.
- Cours de droit international public*, Paris, Les Cours de droit, 1973-1974, 587 p.
- Cours d'institutions internationales*, Paris, Les Cours de droit, 1973, 174 p.
- Droit international public*, Paris, Les Cours de droit, 2ème éd., 1975, 623 p.
- Droit financier et fiscal européen*, Paris, Les Cours de droit, 1975, 261 p.
- Droit international public*, Paris, Masson, 1979, 415 p.
- J. Groux et Ph. Manin, préface de G. E. Thorn, *Les Communautés européennes dans l'ordre international*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1984, 166 p.
- Les Communautés européennes : le système institutionnel*, Paris, La Documentation française, 1985, 44 p.
- Ph. Manin et A. Manin, *Le règlement pacifique des différends entre Etats*, Paris, La Documentation française, 1985, 48 p.
- Documents réunis et commentés, *Les Communautés européennes : le système institutionnel*, Paris, La Documentation française, 1990, 54 p.

VI

MELANGES EN L'HONNEUR DE PHILIPPE MANIN

C. Couadou et Ph. Manin, *L'Union européenne et les Communautés européennes : le système institutionnel*, Documents réunis et commentés, Paris, La Documentation française, 1996, 63 p.

La révision du traité sur l'Union européenne, Paris, Pedone, 1996, 158 p.

Ph. Manin et J.-V. Louis (dir.), *Vers une Europe différenciée ? Possibilité et limite*, Paris, Pedone, 1996, 86 p.

Les Communautés européennes, l'Union européenne, Paris, Pedone, 1999, 5^e éd, 471 p.

Droit constitutionnel de l'Union européenne, Paris, Pedone, 2004, 555 p.

L'Union européenne, Institutions, ordre juridique, contentieux, Paris, Pedone, nouvelle édition, 2005, 575 p.

Articles – Contributions

« Le commerce extérieur devant le juge administratif », *Revue de Science Financière*, 1968, pp. 341-404.

« Les efforts de l'Organisation des Nations Unies et des grandes puissances pour le règlement de la crise au Moyen-Orient », *AFDI* 1969, pp. 154-182.

« Le différend franco-algérien relatif aux hydrocarbures », *AFDI*, 1971, pp. 147-169.

« L'O.N.U. et la guerre du Moyen-Orient », *AFDI* 1973, pp. 538-563.

« Exploitation du gaz naturel et transformation des structures juridiques », in *Les hydrocarbures gazeux et le développement des pays producteurs*, Travaux du Centre de Recherche sur le Droit des Marchés et des Investissements Internationaux, vol. 2, Université de Dijon, Dijon, Librairies techniques, 1974, pp. 209-225.

« La France et le financement des Communautés Européennes », in J. Rideau, P. Gerbet, M. Torrelli et al. (dir.), *La France et les Communautés Européennes*, Paris, LGDJ, 1975, pp. 365-377

« Les réactions des Etats victimes de la crise de l'énergie », in *La crise de l'énergie et le droit international*, SFDI, Colloque de Caen, Paris, Pedone, 1976, pp. 137-190.

« Le juge international et la règle générale », *RGDIP* 1976, pp. 7-54.

« Le Traité de Frigg », *AFDI* 1978, pp. 792-809.

« Le centre pour le règlement des différends de l'Agence Internationale de l'Energie », *AFDI* 1981, pp. 231-249.

« L'incertitude de la règle internationale », *Service public et libertés. Mélanges offerts au professeur Robert-Edouard Charlier*, Paris, Editions de l'Université de l'enseignement moderne, 1981, pp. 223-236.

« L'article 228, paragraphe 2 du traité CEE », in *Etudes de droit des Communautés européennes, Mélanges offerts à Pierre-Henri Teitgen*, Paris, Pedone, 1984, pp. 289-310.

- « Article 12, paragraphe 1 », in J.-P. Cot, A. Pellet (dir.), *La Charte des Nations Unies. Commentaire article par article*, Paris, Economica, Bruxelles, Bruylant, 1985, pp. 299-305.
- « Article 14 », in J.-P. Cot, A. Pellet (dir.), *La Charte des Nations Unies. Commentaire article par article*, Paris, Economica, Bruxelles, Bruylant, 1985, pp. 335-340.
- « La Convention de Vienne sur le droit des traités entre Etats et organisations internationales ou entre organisations internationales », *AFDI* 1986, pp. 454-473.
- « The European Communities and the Vienna Convention on the Law of Treaties between States and International Organizations or between International Organizations », *CMLR* 1987, pp. 457-481.
- « L'invocabilité des directives : quelques interrogations », *RTDE* 1990, pp. 669-693.
- « Article 14 », J.-P. Cot, A. Pellet (dir.), *La Charte des Nations Unies. Commentaire article par article*, Paris, Economica, 1991, 2^{ème} éd. revue et augmentée, pp. 331-336.
- « Article 12, paragraphe 1 », J.-P. Cot, A. Pellet (dir.), *La Charte des Nations Unies. Commentaire article par article*, Paris, Economica, 1991, 2^{ème} éd. revue et augmentée, pp. 295-301.
- « The Nicolo case of the Conseil d'Etat : French constitutionnal law and the supreme administrative court's acceptance of the primacy of Community law over subsequent national statute law », *CMLR* 1991, pp. 499-519.
- « L'intégration économique en Europe : dispositif institutionnel », *Perspectives convergentes et divergentes sur l'intégration économique en Europe et en Amérique*, SFDI-SQDI, colloque du Québec, Paris, Pedone, 1993, pp. 43-60.
- « De l'utilisation des directives communautaires par les personnes physiques ou morales », *AJDA* 1994, pp. 259-269.
- « Les mécanismes juridictionnels de règlement des différends dans l'Union européenne », in P. Soldatos, J.-Cl. Masclet (dir.), *L'Etat-nation au tournant du siècle : les enseignements de l'expérience canadienne et européenne*, Montréal, 1997, Collection « Etudes européennes », Chaire Jean Monnet, Université de Montréal, pp. 269-289.
- « L'Union européenne devant la dialectique approfondissement-élargissement », in P. Soldatos (dir.), *L'Union européenne dans le contexte de la conférence intergouvernementale de 1996*, Montréal, 1997, Chaire Jean Monnet, Université de Montréal, pp. 21-44.
- « A propos de l'accord instituant l'OMC et de l'accord sur les marchés publics : la question de l'invocabilité des accords internationaux conclus par la Communauté européenne », *RTDE* 1997, pp. 399-428.
- « L'influence du droit international sur la jurisprudence communautaire », in J.-Cl. Gautron, L. Grard, (dir.), *Droit international et droit communautaire : perspectives actuelles*, Colloque SFDI de Bordeaux, Paris, Pedone, 2000, pp. 153-168.

VIII

MELANGES EN L'HONNEUR DE PHILIPPE MANIN

- « Les effets des juridictions européennes sur les juridictions françaises », in *Les cours européennes. Luxembourg et Strasbourg, Pouvoirs*, n° 96, janvier 2001, pp. 51-64.
- « L'adhésion de l'Union européenne à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales » in L. Serena Rossi (dir.), *Vers une nouvelle architecture de l'Union européenne : le projet de traité-Constitution*, Bruxelles, Bruylant, 2004, pp. 247-264.
- « La 'méthode communautaire' : changement et permanence », in *Mélanges en hommage à Guy Isaac, 50 ans de droit communautaire*, Toulouse, P.U.S.S., 2004, pp. 213-237.
- « Del Tratado a la Constitución, ruptura o continuidad ? », in J. A. Gonzales-Aurioles, J. Vidal-Beneyto (dir.), *El Reto Constitucional de Europa*, Madrid, Dykinson, 2005, pp. 87-102.
- « Article I-18. Clause de flexibilité », in L. Burgogue-Larsen, A. Levade, F. Picod, (dir.), *Traité établissant une Constitution pour l'Europe. Commentaire article par article*, Bruxelles, Bruylant, 2007 Tome 1, pp. 715-719.
- « Article I-58. Critères d'éligibilité et procédure d'adhésion à l'Union », in L. Burgogue-Larsen, A. Levade, F. Picod, (dir.), *Traité établissant une Constitution pour l'Europe. Commentaire article par article*, Bruxelles, Bruylant, 2007 Tome 1, pp. 265-271.
- « La transformation de la Communauté européenne et le traité de Lisbonne », in *Terres du droit, Mélanges en l'honneur d'Yves Jegouzo*, Dalloz, 2009, pp. 85-98.
- « L'utilité du traité de Lisbonne », *Revue annuelle des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation*, septembre 2009, pp. 70-82.

Préfaces d'ouvrages et de thèses

- K. Boustany, *Le conflit intra-étatique au Liban : problèmes de maintien de la paix*, Bruxelles, Bruylant, 1994, 454 p.
- J.-M. Favret, *Les influences réciproques du droit communautaire et du droit national de la responsabilité publique extracontractuelle*, Paris, Pedone, 2000, 427 p.
- J. Jorda, *Le pouvoir exécutif de l'Union européenne*, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2001, 687 p.
- P. Cassia, *L'accès des personnes physiques ou morales au juge de la légalité des actes communautaires*, Paris, Dalloz, 2002, 1045 p.
- V. Michel, *Recherches sur les compétences de la Communauté européenne*, Paris, L'Harmattan, 2003, 704 p.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Ronny ABRAHAM, *conseiller d'Etat, juge à la Cour internationale de Justice*
Denis ALLAND, *professeur à l'Université Paris II Panthéon Assas*
Denise ARCAY, *docteur en droit*
Louis D'AVOUT, *professeur à l'Université de Lyon*
Tahar AZLOUK, *fonctionnaire de l'UNESCO*
Louis BALMOND, *professeur à l'Université de Nice*
Jean BARTHELEMY, *avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, ancien président de l'Ordre*
Geneviève BASTID BURDEAU, *professeur à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne*
Jean-Paul BERAUDO, *conseiller honoraire à la Cour de cassation, vice-président de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI*
Jean Sylvestre BERGE, *professeur à l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense, CEJEC*
Claude J. BERR, *professeur émérite de l'Université de Grenoble*
Denis BENSUADE, *avocat aux Barreaux de Paris et de New York*
Bibliothèque de droit de l'Université Libre de Bruxelles
Bibliothèque de droit et de sciences économiques de l'Université Paul Cézanne
Bibliothèque de droit et de sciences politiques, service commun de l'Université d'Artois
Bibliothèque de droit, Université de Neuchatel
Bibliothèque de l'IEJE de Périgueux, Université Montesquieu Bordeaux IV
Bibliothèque de l'Institut de Droit Comparé, Université Paris II Panthéon Assas
Bibliothèque de l'Institut Walther-Schuecking, *Kiel, Allemagne*
Bibliothèque de la Cour de justice des Communautés Européennes, *Luxembourg*
Bibliothèque du Centre Universitaire de la Charente, Université de Poitiers
Bibliothèque du Conseil constitutionnel, *Paris*
Bibliothèque du Ministère des Affaires étrangères, *Paris*
Bibliothèque du Palais de la Paix, *La Haye, Pays-Bas*
Bibliothèque, Service commun de la Documentation, Université Lille 2, droit et santé
Bibliothèque, salle de documentation, Faculté de droit, Université de Nancy II
Olivier BLIN, *maître de Conférences à l'Université Toulouse I Capitole (IRDEIC)*
Jean-Claude BONICHOT, *juge à la Cour de Justice des Communautés européennes*

X

MELANGES EN L'HONNEUR DE PHILIPPE MANIN

- Sebastien BOTREAU-BONNETERRE, *directeur de l'Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix, Caen*
- Jean-François BOUDET, *maître de Conférences, Université Paris Descartes*
- Benjamin BOUMAKANY, *secrétaire général du gouvernement, Brazzaville, Congo*
- Chahira BOUTAYEB, *maître de Conférences en droit public à l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, Centre de Recherches sur l'Union européenne, CRUE*
- Didier BOUTHORS, *avocat aux Conseils*
- BREDIN PRAT, *Paris*
- Patricia BUIRETTE, *professeur honoraire Evry Val d'Essonne*
- Sayeman BULA-BULA, *professeur à l'Université de Kinshasa, République démocratique du Congo*
- C.R.D.E.I., *Centre de Recherches et de Documentation européennes et Internationales, Université Bordeaux IV*
- CDRE, *Centre de Documentation et de Recherches Européennes de Bayonne*
- CERIC, *Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires, Université Paul Cézanne, Aix-Marseille III*
- Dominique CARREAU, *Professeur émérite de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne*
- Christian G. CAUBET, *professeur à l'Université de Brasilia, UnB, Brésil*
- Emmanuelle CELESTINE, *docteur en droit, chargée d'enseignement à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et Paris 12 Université de Paris-Est*
- Centre d'études sur la sécurité internationale et les coopérations européennes, CESICE, Université Pierre Mendès-France, *Grenoble*,
- Centre d'études et de recherches administratives et politiques, CERAP, Université de Paris XIII
- Centre d'études européennes, faculté de droit, Université Jean Moulin, Lyon 3
- Centre de documentation, faculté de droit, Université Pierre Mendès-France, *Grenoble*
- Centre de documentation de l'Institut d'études politiques de Grenoble
- Centre de documentation européenne, Université Nancy 2
- Centre de Recherches européennes de Rennes
- Centre de Recherches sur le droit des marchés et des investissements internationaux (CREDIMI), Université de Bourgogne
- Centre de Recherches sur les droits fondamentaux et les évolutions du droit, CRDFED, Université de Caen Basse Normandie
- Centre de Recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté
- Jean-François CHAMBAULT, *maître de Conférences, Université de Paris Sud*
- CLEARY, GOTTlieb, STEEN ET HAMILTON, *Paris*
- CONSEIL D'ETAT, *Paris*
- CONSEIL D'ETAT, *Bruxelles*
- Marie-Françoise CONTET, *chef adjoint, représentation de la Commission européenne au Luxembourg*

Emmanuel COULON, *greffier du Tribunal de première instance des Communautés européennes, Luxembourg*
Frédérique COULEE, *professeur de droit public à l'Université d'Evry Val d'Essonne*
Cour administrative d'appel de Versailles
Laurent COUTRON, *professeur à l'Université Paul Cézanne, Aix en Provence*
Patrick DAILLIER, *professeur à l'Université de Paris Ouest*
Thierry DAUPS, *maître de Conférences, Université de Rennes 2*
Stéphane DE LA ROSA, *maître de Conférences en droit public, Université Paris 12, Val de Marne*
Jacques DEHAUSSY, *recteur d'Académie honoraire, professeur émérite de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne*
Guillaume DEROUBAIX, *directeur des Editions Lexis Nexis SA*
Aurélien DESINGLY, *docteur en droit*
Baptiste DETALMINIL, *ATER à l'Université de Caen Basse Normandie*
Etienne DOUAT, *professeur de droit public à l'Université de Montpellier 1, Institut de droit européen des droits de l'Homme*
Louis DUBOIS, *professeur émérite de l'Université Paul Cézanne*
Ecole doctorale de droit international et européen, Université de Paris I Panthéon Sorbonne
Pierre Michel EISEMANN, *professeur à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne*
Ibrahim FADLALLAH, *professeur émérite de l'Université de Paris X*
Natividad FERNANDEZ SOLA, *professeur de droit international, Université de Saragosse, Espagne*
Sébastien FERRARI, *doctorant à l'Université Paris II Panthéon Assas*
Gregorio GARZON CLARIANA, *professeur de droit international public à l'Université autonome de Barcelone, chaire Jean Monnet et personane d'études juridiques de l'UE*
Jean-Claude GAUTRON, *professeur émérite, président honoraire de la CEDECE*
Théodore GEORGOPOULOS, *maître de Conférences à l'Université de Reims*
Claude GOYARD, *professeur émérite de l'Université Paris II Panthéon Assas*
Lionel GUIJARRO, *avocat au barreau de Paris*
Jean-Christophe GRACIA, *premier conseiller du tribunal administratif, chef du département des affaires contentieuses, ministère de la justice*
Jean GROUX, *conseiller d'Etat honoraire, directeur général honoraire à la Commission Européenne*
Alberto A. HERRERO DE LA FUENTE, *professeur à l'Université de Valladolid, Espagne*
HIRT, *Université du Luxembourg*
Institut des Hautes Etudes Internationales, Université Paris II Panthéon Assas
INTERPOL, *Documentation, Lyon*
Bruno JEAN-ETIENNE, *Legal Counsel Ingersoll, Bruxelles*
Joseph JEHL, *directeur scientifique du JurisClasseur droit comparé*
Julien JORDA, *maître de Conférences en détachement*
KGA, *Paris*

XII

MELANGES EN L'HONNEUR DE PHILIPPE MANIN

- Christine KADDOUS, *professeur, centre d'études juridiques européennes, Université de Genève*
- Heikki KANNINEN, *juge au Tribunal de première instance des Communautés européennes*
- Syméon KARAGIANNIS, *professeur à l'Université de Strasbourg*
- Catherine KESSEDJIAN, *professeur à l'Université Paris II Panthéon Assas*
- Robert KOLB, *professeur ordinaire de droit international, Université de Genève*
- Marie Françoise LABOUZ, *professeur de droit public et personnel à l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines*
- Jean-François LACHAUME, *professeur émérite de la Faculté de droit de Poitiers*
- Maurice-Antoine LAFORTUNE, *avocat général honoraire à la Cour de cassation, consultant, arbitre, chargé de cours à la Faculté de droit du Mans*
- Evelyne LAGRANGE, *professeur de droit public à l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne*
- Pierre LALIVE, *professeur émérite, Université de Genève, avocat, Lalive, Genève*
- Pierre François LAVAL, *doctorant à l'Université Montesquieu Bordeaux IV*
- Didier LE PRADO, *Président de l'Ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation*
- Marc LEVIS, *avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation*
- Librairie Amateurs de Livres, *Paris*
- Librairie Burioni, *Gènes, Italie*
- Librairie Decitre, *Lyon*
- Librairie Duchemin, *Paris*
- Librairie Ecosphère, *Paris*
- Librairie Erasmus, *Paris*
- Librairie La Galerne, *Le Havre*
- Librairie Libromania, *Saint Louis*
- Librairie L.G.D.J., *Paris*
- Librairie Pedone, *Paris*
- Librairie Story-Scientia, *Gand*
- Librairie Jean Touzot, *Paris*
- Librairie Vents du Sud, *Aix en Provence*
- Odette LOY, *maître de Conférences honoraire, Université de Paris I Panthéon Sorbonne*
- Laurent LUCCHINI, *professeur émérite de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne, président du Conseil scientifique de l'INDEMER*
- Ghislain M. MABANGA, *avocat, membre de l'Association Internationale de droit constitutionnel*
- Marc MARESCAU, *professeur à l'Europees Instituut de Gand, Belgique*
- Fabrizio MARRELLA, *professeur de droit international, directeur européen du E.M.A Programme, EIUC, Venise, Italie*
- Jean-Claude MASCLLET, *professeur de droit public à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne, directeur de l'UFR Etudes internationales, européennes et comparées*
- Jean MATRINGE, *professeur à l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines*

MELANGES EN L'HONNEUR DE PHILIPPE MANIN

XIII

- André MAWO NYETAM, *doctorant en droit public à l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne*
- François-Xavier MILLET, *doctorant à l'Institut universitaire européen de Florence*
- Taro MURAKAMI, *docteur en droit de l'Université Hitotsubashi, Tokyo*
- Beligh NABLI, *maître de Conférences en droit public à l'Université de Paris Est*
- Gerard NAFILYAN, *professeur au Collège des Hautes études européennes, maître de Conférences à l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne*
- Fidèle NTSISSI, *inspecteur principal du trésor, Libreville, Gabon*
- Gilbert PARLEANI, *professeur à l'Ecole de Droit de la Sorbonne, Université de Paris I Panthéon Sorbonne*
- Armél PECHEUL, *professeur d'Université*
- Denis PEDONE, *éditeur*
- Jacques PERTEK, *agrégé de droit public, avocat, président de la Fondation pour les études européennes*
- Yves PETIT, *professeur de droit public à Nancy Université*
- Caroline PICHERAL, *maître de Conférences, HDR, directrice adjointe de l'IDEDH, Faculté de droit de Montpellier*
- Christian PIGHIN, *chargé administratif et financier au Conseil Général des Yvelines*
- Sebastien PLATON, *maître de Conférences en droit public à l'Université Montesquieu Bordeaux IV*
- Florence POIRAT, *professeur à l'Université Paris Sud*
- Deimilė PRAPIESTYTE, *doctorante à la Faculté de droit de l'Université de Vilnius*
- Miro PREK, *juge au Tribunal de première instance des Communautés européennes, Luxembourg*
- Thierry RAMBAUD, *professeur à l'Université de Strasbourg, directeur à l'ENA (formation initiale et évaluation des élèves)*
- Raphaële RIVIER, *professeur à l'Université de Rouen*
- Stephane RODRIGUES, *maître de Conférences à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne, avocat, Paris, Bruxelles*
- Carlo SANTULLI, *professeur à l'Université Paris II Panthéon Assas*
- SHEARMAN ET STERLING LLP, *Paris*
- SCP DEFRENOIS LEVIS, *Paris*
- SOCIETE GENERALE, *Paris*
- Jean-Marc SOREL, *professeur à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne*
- Brigitte STERN, *professeur à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne*
- Frédéric SUDRE, *professeur, IDEDH, Université de Montpellier I*
- Paul TAVERNIER, *professeur émérite à l'Université de Paris Sud, Paris XI, directeur du CREDHO*
- THIEFFRY ET ASSOCIES, *Paris*
- Romain TINIERE, *maître de Conférences en droit public à l'IEP de Grenoble, IDEDH*
- Anne-Marie TOURNEPICHE, *professeur de droit public à l'Université de Limoges*
- Sébastien TOUZE, *professeur de droit public à l'Université de Poitiers*

UFR Droit et Sciences Sociales de l'Université de Poitiers

UDS-SCD Sciences juridiques, *Lyon*

Université de Lyon 2, SDC Bron

Université du Havre, GREDFIC, *Groupe de Recherche et d'Etude en Droit Fondamental,
International et Comparé*

Xavier VANDENRIESSCHE, *professeur, Centre de Recherches Droits et perspectives du
Droit, Université de Lille 2*

Louis VOGEL, *professeur, président de l'Université Paris II Panthéon Assas*

Denis VOINOT, *professeur à l'Université de Lille 2*

Philippe Weckel, *professeur à l'Université de Nice*

LISTE DES ABREVIATIONS

AFDI	Annuaire français de droit international
AFP	Agence France Presse
AJDA	Actualité juridique de droit administratif
Annu. Droit eur.	Annuaire de droit européen
APD	Archives de philosophie du droit
BCE	Banque centrale européenne
BEI	Banque européenne d'investissement
BJCP	Bulletin juridique des contentieux publics
BJDU	Bulletin de jurisprudence de droit de l'urbanisme
Bull. CE / UE	Bulletin de l'Union européenne (anciennement Bulletin des Communautés européennes)
BVerfG	Bundesverfassungsgericht
Cah. Conseil Const.	Les Cahiers du Conseil Constitutionnel
CDE	Cahiers de droit européen
CE	Traité instituant la Communauté européenne
CEDH	Convention européenne des droits de l'homme ou Cour européenne des droits de l'homme (selon le contexte)
CJCE	Cour de justice des Communautés européennes
COREPER	Comité des représentants permanents
CMLR	Common Market Law Review
Cons. Const.	Conseil constitutionnel
CE	Conseil d'Etat (France)
Constr. Urb.	Construction Urbanisme
Cont. Pub.	Contrats publics
CPIJ	Cour permanente de justice internationale
D.	Recueil Dalloz Sirey
ELJ	European Law Journal
ELR	European Law Review
EuR	Europarecht
Eur. Public law	European Public law
Eur.j. int. Law	European journal of international law
Gaz. Pal.	Gazette du Palais
Gaz. Eur.	Gazette européenne
JCP	Jurisclasseur Périodique - La semaine juridique
JDI	Journal du droit international
J int. Arbit.	Journal of international arbitration
JO	Journal officiel

XVI	MELANGES EN L'HONNEUR DE PHILIPPE MANIN
JOCE	Journal officiel des Communautés européennes
JOUE	Journal officiel de l'Union européenne
JTDE	Journal des tribunaux - Droit européen
LPA	Les petites affiches
OLAF	Office européen de lutte antifraude
OPOCE	Office des publications officielles des Communautés européennes
RAE	Revue des affaires européennes
RBDI	Revue belge de droit international
RCADE	Recueil des cours de l'Académie de droit européen
RCADI	Recueil des cours de l'Académie de droit international
RDP	Revue du droit public et de la science politique
RDUE	Revue du droit de l'Union européenne
REDE	Revue européenne de droit de l'environnement
Rec.	Recueil des arrêts de la Cour de justice des Communautés européennes et du Tribunal de première instance des Communautés européennes
RFDA	Revue française de droit administratif
RFSP	Revue française de science politique
RGDIP	Revue générale de droit international public
RIDC	Revue internationale de droit comparé
RIDE	Revue internationale de droit économique
Riv. Dir. Eur.	Rivista di diritto europea
RJCom	Revue de jurisprudence commerciale
RJE	Revue juridique de l'environnement
RMUE	Revue du marché unique européen
RMUCE	Revue du marché commun et de l'Union européenne (anciennement RMC : revue du marché commun)
RTDE	Revue trimestrielle de droit européen
RTD Civ.	Revue trimestrielle de droit civil
RTDH	Revue trimestrielle des droits de l'homme
RUDH	Revue universelle des droits de l'homme
TUE	Traité sur l'Union européenne (version traité de Lisbonne)
TFUE	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
TPICE	Tribunal de première instance des Communautés européennes
TPFUE	Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne
UE	Traité sur l'Union européenne
UEM	Union économique et monétaire
Washington law rev.	Georges Washington law review
Yale Law j.	Yale law journal

REMERCIEMENTS

Nous exprimons notre plus vive gratitude à M. Francesco Martucci qui a été d'une aide précieuse et d'une assistance constante durant toute l'élaboration et la préparation des Mélanges en l'honneur du Professeur Philippe Manin.

Nous tenons également à remercier M. Joseph Ngambi et M. Sébastien Laurent, qui ont su fournir une aide tout aussi appréciable.

Jean-Claude Masclet, Hélène Ruiz Fabri,
Chahira Boutayeb et Stéphane Rodrigues

AVERTISSEMENT

A l'heure de la mise sous presse des présents Mélanges, le Traité de Lisbonne du 13 décembre 2007 est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009.

Le droit communautaire est ainsi devenu *le droit de l'Union*. Dans les contributions qui suivent, les termes *droit communautaire* sont cependant utilisés compte tenu de l'antériorité de la préparation de l'ouvrage.

Par ailleurs, le Traité de Lisbonne opère une nouvelle numérotation du Traité sur l'Union européenne (TUE) et du Traité instituant la Communauté européenne, ce dernier étant par ailleurs renommé Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

Les versions consolidées des TUE et TFUE et deux tableaux de correspondance avec l'ancienne numérotation ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) n° C 115 du 9 mai 2008, pp. 1-388 (avec un rectificatif au JOUE n° C 290 du 30 novembre 2009, pp. 1-2) et sont disponibles sur le lien internet suivant :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2008:115:0361:0388:FR:PDF>

Extrait de l'ouvrage : L'Union européenne
Union de droit, union des droits
Mélanges en l'honneur du Professeur Philippe Manin

© Editions A. PEDONE – PARIS – 2010
Ean : 978 2 233 00576 2

**HOMMAGE
AU
PROFESSEUR PHILIPPE MANIN**

Jean-Claude MASCLET

*Professeur à l'Université
Paris 1 – Panthéon-Sorbonne*

Il faudrait plus de talent que n'en possède l'auteur de ces lignes pour exprimer avec exactitude les sentiments de tous ceux, collègues, français et étrangers, étudiants, amis, qui ont côtoyé Philippe Manin tout au long de sa carrière professionnelle. Ils me pardonneront de ne parvenir qu'imparfaitement à rendre compte des facettes d'une personnalité si riche que la modestie du professeur qu'il fut avant tout et une discrétion aristocratique lui interdisaient de mettre en avant.

Diplômé de droit, après avoir glané au passage le diplôme de l'Institut d'études politiques de Paris et celui du John Hopkins Centre de Bologne, le voilà docteur en droit avec une thèse qui fait toujours référence sur « L'ONU et le maintien de la paix – le consentement de l'Etat », problématique qui n'a rien perdu de sa pertinence aujourd'hui, et qui obtiendra le prix de thèse de la Faculté de Droit de Paris. Il est agrégé sans coup férir au premier concours de l'agrégation de droit public qu'il présente, et bien entendu, se classe au premier rang. Parmi les membres du jury, on compte, aux côtés de Pierre-Henri Teitgen qui le préside, Jean Boulouis, Jean Charpentier, Louis Fougère, Pierre Lalumière. Cette entrée remarquée dans la carrière universitaire ne surprend aucun de ceux qui, dans sa génération, le connaissent, comme si cette première place lui appartenait, attribut naturel attaché à des qualités évidentes que seul l'intéressé paraît ignorer, et dont en tout état de cause, il n'entend tirer ni orgueil ni vanité. Peu d'entre ses pairs feront l'objet d'une reconnaissance aussi rapide et aussi spontanée.

Le jeune professeur qu'il est devenu exerce à l'Université de Rouen, comme maître de conférences agrégé. Dès l'année suivante il rejoint la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris et enseigne au centre d'études juridiques qu'elle vient d'ouvrir à Sceaux. Ce centre étant devenu partie intégrante de l'Université Paris-Sud et ayant acquis le statut de Faculté, avec la réforme Edgar Faure, Philippe Manin en prend la direction et fera pendant trois ans, en tant que Doyen de cet établissement, une première expérience des responsabilités administratives. Son retour à Paris centre ne tarde pas. En 1974, le voilà à Paris 1 – Panthéon-Sorbonne où se déroulera la suite de sa carrière universitaire.

C'est d'ailleurs à la Faculté de droit et des sciences économiques de Paris, prédécesseur de Paris 1, qu'il avait fait la connaissance de son épouse, Aleth, professeur, puis recteur d'Académie, qui partage avec lui la passion du droit international et du droit européen.

L'engagement de Philippe Manin dans et pour l'institution ne se dément pas. Il prend la direction du Centre d'Etudes et de Recherches européennes, qui deviendra ultérieurement le Centre de Recherche sur l'Union européenne. Chef de file incontesté des études européennes à Paris 1, il perpétue et amplifie l'œuvre de Pierre-Henri Teitgen, Claude-Albert Colliard, Gérard Lyon-Caen et fait de Paris 1 l'une des universités les plus actives, sinon la plus active dans cette discipline en plein développement.

Il est élu directeur de l'UFR « Etudes internationales et européennes », fonction qu'il occupe de 1992 à 1999. Il est également élu membre du Conseil d'administration de l'Université et prend part à tous les débats et décisions qui commandent la marche de cette université, spécialement dans le secteur du droit, qui connaît une expansion remarquable. Il est aussi le responsable attentif et très présent du diplôme d'études approfondies (DEA) de droit communautaire, qui deviendra le master recherche de droit européen avec la réforme des études supérieures engagée en 2006. On n'aura garde d'oublier qu'il a été également trésorier de la Société Française de Droit International pendant la présidence de René-Jean Dupuy.

Il assume ces fonctions diverses et importantes avec simplicité, sans chercher de reconnaissance particulière, comme un devoir naturel vis-à-vis de l'institution et de la communauté universitaire dont il fait partie. Il les exerce avec une pondération et une autorité sereine qui lui valent la confiance de tous. Homme de consensus, mais ferme dans ses convictions, il sait convaincre et faire partager ses idées et ses projets.

Sa notoriété lui vaut d'être désigné comme expert auprès du service juridique de la Commission des Communautés européennes (1977-1990), conseiller de la délégation de la Communauté Européenne à la Conférence diplomatique réunie sous l'égide des Nations Unies sur la codification du droit des traités entre Etats et organisations internationales et entre organisations internationales (Vienne, 1986), chef de la délégation française à la Conférence des experts de la CSCE sur le règlement pacifique des différends (Athènes, 2004). Il sera aussi membre du groupe de réflexion sur la réforme de l'Union européenne constitué auprès du Commissariat Général du Plan, sous la présidence de Jean-Louis Quermonne, dont est issu l'ouvrage collectif « L'Union Européenne en quête d'institutions légitimes et efficaces » (1999) et membre coordonnateur d'un groupe de réflexion sur la réforme des juridictions communautaires créé à l'initiative du Ministère français des affaires étrangères.

Les travaux universitaires de Philippe Manin font de lui un internationaliste de premier plan. Le sujet de sa thèse, rappelé ci-dessus, un cours d'institutions internationales paru en 1973 et un manuel de droit international publié en 1979 en font foi, comme sa participation à la belle aventure de l'Annuaire français de droit international auquel il donne plusieurs contributions entre 1969 et 1986. Certains de ses articles touchent à des questions de droit international général : « Les efforts de

l'ONU et des grandes puissances pour le règlement de la crise au Moyen-Orient » ; « Le juge international et la règle générale ; « L'incertitude et la règle internationale » (mélanges Charlier) ; « La convention de Vienne sur les accords entre Etats et organisations internationales ». D'autres témoignent d'une ouverture aux questions nouvelles qui vont constituer le corps du droit international économique : « Le différend franco-algérien sur les hydrocarbures » ; « L'exploitation du gaz naturel et la transformation des structures juridiques ». Les « internationalistes » peuvent à juste titre revendiquer Philippe Manin comme un des leurs.

Une nouvelle orientation va se faire jour dans son œuvre scientifique : le droit européen. Elle était déjà présente lorsque, après le départ en retraite de Pierre-Henri Teitgen et à la demande de celui-ci, Philippe Manin reprend le cours de droit institutionnel européen. L'évolution se fait sans rupture, sans reniement. Ce nouvel attachement n'atteint pas l'intérêt toujours porté au droit international. Il le complète.

Dans l'ordre du droit européen, Philippe Manin occupe sans tarder une place de premier plan, avec des écrits remarquables sur des sujets à la fois centraux et controversés, comme, par exemple : « Les Communautés européennes dans l'ordre international » ; « L'invocabilité des directives » ou encore : « Vers une communauté différenciée ? possibilité et limites ». Son manuel : « Les Communautés européennes, l'Union européenne : droit institutionnel », paru en 1993 aux éditions Pedone connaîtra plusieurs éditions. Il prend en 2004 le titre : « Droit constitutionnel de l'Union européenne », en phase avec les transformations à l'œuvre, mais revient en 2005, après l'échec du projet de Constitution européenne, à un intitulé plus classique : « L'Union européenne. Institutions, ordre juridique, contentieux ».

Derrière la rigueur irréprochable de l'exposé scientifique pointe l'engagement, derrière l'analyse toujours objective, la séduction qu'exerce ce droit en mouvement, en évolution constante, s'enrichissant sans cesse malgré les défis d'un processus de construction politique discontinu.

Quel que soit le sujet abordé, il y a dans les écrits de Philippe Manin une pertinence et une justesse d'appréciation qui les rendent aussitôt convaincants. L'écriture, précise et claire ajoute sa séduction au propos. Comment s'étonner que tant de jeunes universitaires se soient rapprochés de lui pour bénéficier de ses conseils. Le directeur de thèses est attentif et ouvert, exigeant et généreux pour ceux qui lui confiaient leur jeune carrière, et dont plusieurs figurent aujourd'hui parmi les contributeurs de ces Mélanges.

La richesse de l'ouvrage qui s'ouvre ici témoigne suffisamment, par le nombre et la qualité des auteurs, du rayonnement de l'œuvre de Philippe Manin aussi bien que de la reconnaissance, de l'estime et de l'amitié qu'il suscite chez tous ceux qui le connaissent.

Extrait de l'ouvrage : L'Union européenne
Union de droit, union des droits
Mélanges en l'honneur du Professeur Philippe Manin

© Editions A. PEDONE – PARIS – 2010
Ean : 978 2 233 00576 2

PREFACE

Hélène RUIZ FABRI

*Professeure à l'Ecole de droit de la Sorbonne
(Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne)
Directrice de l'UMR de Droit comparé de Paris
Directrice du Master 2 Recherche de droit international économique*

Comme beaucoup de personnes, c'est d'abord par ses écrits que j'ai rencontré Philippe Manin. Et, en premier lieu, par ses écrits en droit international, notamment son article sur « Le Juge international et la règle générale », publié dans la *Revue générale de droit international public* en 1976, et sa contribution aux *Mélanges Charlier* consacrée à « L'incertitude de la règle internationale », puisque Philippe Manin fait partie de ces gens qui sont venus au droit communautaire par le droit international.

On m'objectera peut-être que c'était un parcours naturel. Sans doute, mais il semble parfois qu'on l'ait oublié aujourd'hui et qu'il y ait, trop souvent à mon avis, le désir de couper le cordon ombilical. Ne pas le faire n'empêche pourtant pas, et Philippe Manin en a été l'exemple, d'être à l'avant-garde de la réflexion sur l'évolution et les évolutions du droit communautaire, du droit de l'Union européenne, titre qu'il fut un des tout premiers à donner à son manuel. C'est certainement cette manière d'approcher les choses en douceur mais avec détermination qui m'a le plus frappée chez Philippe Manin, même si je ne suis certainement pas la plus qualifiée scientifiquement pour apprécier l'œuvre du spécialiste. Il me suffit néanmoins de contempler l'éventail des contributions offertes dans les présents Mélanges et d'observer l'hommage que leurs auteurs ont voulu offrir à Philippe Manin pour être confortée dans la certitude de son apport scientifique. C'est une facette d'une carrière universitaire exemplaire où Philippe Manin a tiré parti de la liberté intellectuelle pour explorer des champs nouveaux et diversifiés et devenir un expert sollicité par les instances européennes et un participant actif dans les cercles de réflexion européens.

Mais Philippe Manin a aussi été un universitaire accompli en ce qu'il a assumé des responsabilités pédagogiques et institutionnelles importantes. Il a ainsi, outre ses enseignements, longtemps présidé aux destinées du D.E.A. de droit européen, aujourd'hui Master 2 recherche, qu'il a transmis aux nouveaux collègues venus renforcer l'équipe de droit européen. Il a également dirigé le Centre de recherche sur l'Union européenne, et son importante bibliothèque, lieu de travail et de recherche

très prisé. Il a encore dirigé l'UFR d'Etudes internationales et européennes, responsabilité qu'il occupait quand j'y suis devenue professeur. Je n'ai pas oublié son accueil courtois, élégant, aimable et plein d'humour distancié. A l'image de l'homme, homme apprécié si l'on en croit la spontanéité avec laquelle ceux sollicités pour contribuer à ces Mélanges ont accepté de le faire, si l'on en croit aussi la manière dont ses anciens étudiants, en particulier doctorants, parlent de lui.

S'il m'est revenu l'honneur de cette préface, sans pour autant entrer dans le détail d'un parcours dont Jean-Claude Masclet rend compte dans les pages qui précèdent, il importe cependant de souligner que l'essentiel du travail qui a permis la réussite de ces Mélanges – réunir ainsi un bouquet de contributions qui font honneur à Philippe Manin – a été accompli par Chahira Boutayeb et Stéphane Rodrigues, qui ont pris en charge le très important travail d'édition, ainsi que par Francesco Martucci et Joseph Ngambi assistés par Sébastien Laurent, dont l'aide a été particulièrement précieuse pour la relecture des manuscrits. Je leur exprime toute notre gratitude. Leur enthousiasme et leur dévouement font que le plaisir d'offrir ces Mélanges à Philippe Manin, en témoignage d'admiration, de reconnaissance et de fidélité, n'est que plus grand.

**LE DROIT DE L'UNION EUROPEENNE SELON PHILIPPE MANIN
OU LA VICTOIRE D'UNE MODERNITE**

Chahira BOUTAYEB

*Maître de conférences en droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Centre de Recherche sur l'Union européenne (CRUE)*

Stéphane RODRIGUES

*Maître de conférences en droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Centre de Recherche sur l'Union européenne (CRUE)
et Centre d'éducation permanente (CEP)*

Les lignes qui suivent sont dédiées au Professeur Philippe Manin. En hommage à sa contribution, si belle et singulière, à l'éclosion du droit communautaire, aujourd'hui droit de l'Union européenne, et, par son œuvre, à la reconnaissance de sa juste place dans l'ordre interne, une place qu'il doit encore parfois disputer. Le Professeur Manin a en effet su saisir le mouvement d'ensemble de la construction européenne et la métamorphose que le système communautaire a connue ces dernières années qui se sont révélées riches en innovations, particulièrement sur le plan institutionnel.

Philippe Manin ne s'est pas contenté d'observer et de traduire mécaniquement le fonctionnement des institutions de l'Union européenne et leur profonde évolution, aux esprits les plus curieux et attentifs à la discipline. Il ira plus loin. Peut-être pour satisfaire une quête de modernité, insatiable, qui caractérise nombre de ses écrits. Et, en nous livrant ses analyses, il saura prendre des libertés et se dégager aisément d'une lecture académique de la matière, encouragé en cela, très certainement, par la dynamique immanente au contenu de cet enseignement.

En effet, le droit de l'Union européenne est en constante construction. Il s'agit d'un processus non seulement inédit dans l'ordre international, mais surtout inachevé, qui autorise l'observateur à émettre des hypothèses, souvent avec hardiesse, et à faire œuvre de proposition et d'innovation. Chacun peut le constater. L'Union européenne repose sur un droit en mutation. Elle présente de tels axes d'évolution qu'il n'est plus permis aujourd'hui d'évoquer cette entité de manière monolithique, mais au contraire selon les nombreuses approches et branches qui la composent.

Aussi, la forte évolutivité de la matière marque et remodèle la manière dont le droit de l'Union européenne est approché tant sur le plan de la recherche que de l'enseignement. Ce droit porte en son sein une modernité qu'a su épouser le Professeur Manin, en mettant en relief inlassablement cette dynamique et parfois

même en l'approfondissant au travers de concepts renouvelés ou d'avant-garde, comme les coopérations renforcées, la notion d'intégration, ou ces dernières années, la constitutionnalisation. Sur ce point, le dédicataire de ces Mélanges nous a démontré pleinement que l'aptitude à enseigner et à faire de la recherche en droit communautaire se mesure, plus que toute autre matière, à la capacité d'accepter et d'intégrer la modernité et l'audace inhérentes au système de l'Union européenne. Lorsqu'on observe les progrès accomplis par l'intégration européenne, il apparaît clairement que, de manière générale, la doctrine a contribué à de nombreuses avancées car elle a su oser et développer des raisonnements, nouveaux ou inattendus, dans des circonstances ou contextes particuliers, ce qui permettra de forger, notamment en matière de primauté ou d'effet direct, le contenu de certains concepts¹. Cette même doctrine a aussi pu rencontrer certains insuccès, par exemple au regard du processus constitutionnel, ou connaître de sombres étapes parfaitement compréhensibles et naturelles dans le cadre d'une intégration aussi exceptionnelle que celle que nous offre l'Union européenne.

L'enseignement et la recherche en droit communautaire traduisent donc un véritable défi, celui d'« accomplir » une modernité, propre à la construction européenne, c'est à dire la comprendre, la faire sienne, l'analyser, l'exposer, l'expliquer sans répit, parfois devoir la défendre, et ainsi contribuer à sa victoire.

Le Professeur Philippe Manin, par la pensée qu'il développera en droit communautaire, s'inscrit pleinement dans cette tradition qui allie modernité, audace, liberté intellectuelle - si chère à l'universitaire - et rigueur.

Mais, la modernité de l'approche du Professeur Manin réside également dans les racines internationales du droit de l'Union européenne que l'internationaliste qu'il est s'est évertué, particulièrement dans les différentes éditions de son manuel, à mettre en lumière. Il a cependant pris soin de souligner le caractère contrasté de l'Union européenne qui oscille entre enracinement et déracinement. Il saura mesurer les progrès accomplis pour se détacher de l'environnement international dans lequel l'Union prend irrésistiblement racine, et s'élancer vers d'autres voies, plus efficaces, celles qui lui permettent d'avancer vers l'intégration des droits, la plus poussée possible, s'affranchissant ainsi d'une logique pesante qui forge inexorablement le droit international.

De manière plus attentive, on observera que le Professeur Manin s'est attaché à apporter une lecture rénovée ou inédite du droit de l'Union européenne sur plusieurs grandes questions fondamentales, telles que la mise en lumière des éléments symptomatiques du droit international au sein du système communautaire, l'analyse des différentes méthodes d'intégration et par là même la revendication d'un processus d'approfondissement plus pertinent, comme la constitutionnalisation de l'Union européenne, la résistance à toute forme de classification des Communautés et de l'Union européennes qui demeurent un processus exceptionnel, une nouvelle conceptualisation de la notion d'intégration, l'exposé de l'intégration différenciée

¹ Il suffit à cet égard d'établir un parallèle avec le droit interne et de citer par exemple l'apport de la doctrine sur la formation et l'évolution de certains concepts ou principes en droit administratif, v. M. Deguerge, *Jurisprudence et doctrine dans l'élaboration du droit de la responsabilité administrative*, L.G.D.J. Tome 171, 1994.

dont il sera l'un des artisans et, en dernier lieu, l'attachement incessant à élargir la protection juridictionnelle des particuliers en insistant sur l'invocabilité des actes devant le Conseil d'Etat, et notamment celle des directives qui sont les actes les plus délicats à cet égard.

I - Les racines internationales du droit de l'Union européenne. De l'enracinement au déracinement ?

Philippe Manin saisira précocement les rapports complexes entre droit communautaire et droit international². Il s'appliquera toujours à souligner les progrès de l'intégration européenne dans une perspective ou un contexte international³ et ainsi à attirer notre attention sur cette dimension si singulière de la construction européenne, pour ne pas dire ambivalente. Il s'attachera à démontrer la forte dualité du droit communautaire entre la revendication, légitime, de racines internationales, comme le rappellent certains de ses attributs, et le glissement vers une configuration plus autonome, et indépendante de la logique internationaliste. Philippe Manin explique parfaitement la dualité de la démarche et le tiraillement entre enracinement et déracinement lorsqu'il souligne à propos de sa nature juridique, que l'Union européenne dans le contexte actuel ne peut se soumettre à aucun « classement » si cher aux juristes⁴.

Il demeure que les Communautés européennes sont clairement « *créées par un traité international conclu entre Etats et dotées d'institutions propres* »⁵. Aussi, elles « *constituent bien, a priori, des organisations internationales* »⁶ et ce d'autant que « *la catégorie juridique d'organisation internationale est suffisamment ouverte pour permettre à des entités très diverses d'y figurer* »⁷. Mais, c'est pour s'empressement de souligner que « *le fait d'y ranger les Communautés ne limite en rien leur spécificité* ». Filiation certes, mais émancipation irrécusable.

Sa constance à faire valoir, tout en les nuanciant, les racines internationales de l'intégration européenne⁸ apparaît encore plus explicitement dès la première édition de son manuel, sous l'intitulé initial « *Les Communautés européennes, L'Union européenne* »⁹. Philippe Manin appuie, certainement davantage que d'autres auteurs, sur la formation d'un processus inversé qui repose sur l'enracinement du droit communautaire dans l'ordre international public et, de manière quasi simultanée, sur son émergence et son aspiration vers l'autonomie et dès lors son déracinement de l'ordre international et des rapports intergouvernementaux soumis à des règles spécifiques. Le droit de l'Union s'affranchira, en effet, rapidement des mécanismes

² J. Groux et Ph. Manin, *Les Communautés européennes dans l'ordre international*, Luxembourg, OPOCE, coll. Perspectives européennes, 1984.

³ « The European Communities and the Vienna Convention on the Law of Treaties between States and International Organizations or between International Organizations », *CMLR*, 1987, p. 457.

⁴ Ph. Manin, *L'Union européenne, Institutions, ordre juridique, contentieux*, Paris, Pedone, 2005, p. 14.

⁵ J. Groux et Ph. Manin, *Les Communautés européennes dans l'ordre international, préc.*, pp. 10-11.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ V. par exemple Ph. Manin, « L'article 228, paragraphe 2 du traité CEE », in *Etudes de droit des Communautés européennes, Mélanges offerts à Pierre-Henri Teitgen*, Paris, Pedone, 2004, p. 289.

⁹ Ph. Manin, *Les Communautés européennes, L'Union européenne*, Paris, Pedone, 1993.